



## **Règlement Usagers**

### **Article 1 – Objet**

Le présent Règlement définit les conditions et les modalités suivant lesquelles toute personne du public peut accéder à l'Espace Culture Numérique (ECN) de la Haute-Roya afin de faire usage des équipements mis à sa disposition et des services disponibles sur Internet.

L'accompagnement proposé à chaque usager consiste en une sensibilisation, une initiation et le cas échéant en une formation, à l'informatique, la bureautique, le multimédia et / ou aux différents Services Internet. Tout autre usage de l'ECN se fait sous la seule et unique responsabilité de l'utilisateur.

Les membres du bureau de l'association et les responsables de l'ECN mandatés par eux, se réservent le droit de refuser l'accès à toute personne ne respectant pas le présent Règlement.

### **Article 2 – Horaires et tarifs**

Les usagers devront se conformer aux horaires d'ouverture et s'acquitter des tarifs affichés dans l'ECN.

### **Article 3 : Modalités d'inscription et de réservation**

**3.1.** L'Espace Culture Numérique est accessible à toute personne ayant souscrit une inscription préalable auprès du médiateur ou du responsable-animateur de l'ECN, ou à tout autre personne physique ou morale souhaitant utiliser les équipements et les services de l'ECN. La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour réaliser une inscription annuelle.

**3.2.** Chaque usager peut réserver un poste informatique pour une durée ne pouvant excéder deux heures par jour en formulant une demande auprès du médiateur de l'ECN ou de l'un des animateurs. Les réservations seront satisfaites en fonction du taux d'occupation de l'ECN et des autres réservations.

Tout usager ne respectant pas le présent Règlement pourra faire l'objet d'une mesure d'annulation de son inscription.

A tout moment, le médiateur ou l'animateur peut avoir accès aux pages visualisées par les utilisateurs. Par conséquent, il se réserve le droit d'interrompre toute connexion jugée illicite, allant contre la protection des droits de l'Homme et/ou des droits d'auteurs, du respect des autres utilisateurs et des animateurs ou qui serait en désaccord avec les conditions de l'article 5 du présent règlement.

Tout usager qui ne respecterait pas ces règles s'expose à une exclusion définitive de l'ECN avec retrait de sa carte d'utilisateur, si ce dernier est adhérent, sans qu'aucun remboursement ne puisse être exigé de sa part. Il s'expose par ailleurs à d'éventuelles poursuites de plaignants qui s'estimeraient lésés ou victimes de ses agissements.

L'utilisateur n'ayant pas respecté les conditions précitées à l'article 4 du présent règlement, peut se voir exclure de l'ECN d'une manière temporaire. Dans la mesure où l'utilisateur se conforme à nouveau aux conditions générales du présent règlement, il pourra recouvrer ses prérogatives d'utilisateur.

#### **Article 4 - Règles de fonctionnement**

L'ECN est un établissement non-fumeur. Il est interdit d'y boire et d'y manger. Les animaux ne sont pas acceptés dans l'établissement.

Les usagers doivent se présenter dans une tenue vestimentaire décente.

Toute personne ayant un comportement violent ou agressif pourra être immédiatement exclue de l'ECN.

La responsabilité de l'ECN n'est pas engagée en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels des usagers.

#### **Article 5 - Contenus illicites et atteintes aux droits et à la dignité des personnes, aux droits d'auteurs et à l'intégrité des ressources informatiques.**

La consultation et l'usage de l'Internet doivent être conformes aux lois en vigueur nationales et internationales.

##### **Sont interdits :**

- la diffusion, la fixation, l'enregistrement ou le téléchargement de messages à caractère violent ou d'images à caractère pédophile ou pornographique – *Articles 227-23 diffusion d'images à caractère pédophile et 227-24 protection des mineurs contre les contenus violents ou pornographiques du Code Pénal.*

- la consultation de sites dits « sensibles » :

- . notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de pratiques illégales ou de discriminations, les sites contraires à la morale (pornographie, pédophilie, etc...)
- . ou relatifs au proxénétisme et aux infractions assimilées.

- les atteintes aux droits des personnes :

. atteintes à la vie privée et à l'intimité (divulgarion d'informations d'ordre privé – *Article 226-1 atteintes à la vie privée du Code Pénal*)

. atteintes à la réputation (propos diffamatoires ou ayant un caractère discriminatoire, non respect de la réputation et de la dignité des personnes – *Article 226-22 du Code Pénal*)

. atteintes au droit à l'image (diffusion de l'image d'une personne sans son autorisation ou l'autorisation du responsable légal si cette dernière est mineure, publication de photos prises dans un lieu privé – *Article 226-1 du Code Pénal*)

. harcèlement et menaces (proférer des propos désobligeants, agressifs ou menaçants – *Article 222-17 du Code Pénal*)

. diffusion de contenus à caractère raciste ou antisémite

- les atteintes aux droits d'auteurs – *Article L 111-1 du Code de la propriété intellectuelle (reconnaissance du droit d'auteur)* et atteintes à la propriété intellectuelle – *Article L 332-1 du Code de la propriété intellectuelle (saisie-contrefaçon)*:

Un site web est un ensemble de textes, d'images et de sons qui peuvent être autant « d'œuvres protégées selon le code de la propriété intellectuelle. Par conséquent toute utilisation d'un texte, d'une image ou d'un son doit être réalisée sans modification de l'œuvre initiale sauf accord de l'auteur (droit au respect de l'œuvre) et doit indiquer le nom de son auteur (droit à la paternité). D'autre part il est interdit d'utiliser un réseau d'échange ou un outil poste à poste (P2P) dans un but d'utilisation illicite de l'internet et d'échanger ou de graver des copies pirates de logiciels, d'albums ou de films.

- les atteintes à l'intégrité des ressources informatiques (propager des virus pouvant altérer le fonctionnement du matériel informatique, voire le rendre inutilisable – *Article 323-2 du Code Pénal*)

- la surveillance du courrier électronique (la loi protège le secret des correspondances - *Article 226-15 du Code Pénal*)

- la diffusion de données nominatives et personnelles (partage ou diffusion d'informations recueillies dans une banque de données et protection des données personnelles – *Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « informatiques et libertés (Protection des données nominatives et collecte et traitement des données personnelles)* et *Loi pour la Confiance dans l'économie numérique (LCEN)*).

En cas de non respect de cet article, les membres du bureau de l'association et les responsables de l'ECN mandatés par eux se réservent le droit d'exclure d'une manière définitive l'utilisateur.

---

*ECN de la Haute-Roya*

*email : [ecn@hotmail.fr](mailto:ecn@hotmail.fr) - site Internet : [www.ecn-haute-roya.com](http://www.ecn-haute-roya.com)*

## **Article 6 – Responsabilité**

L'utilisateur est seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel qu'il pourrait causer dans le cadre de l'utilisation de l'ECN.

## **Article 7 – Publicité**

Le présent règlement à valeur juridique, il est exposé dans notre ECN en tant qu'outil régissant contractuellement la relation entre l'Espace public et l'utilisateur. Tout futur utilisateur doit en prendre connaissance et le signer. Si il s'agit d'un mineur, un parent (ou tuteur légal) devra le contresigner.

## **Article 8 - Droit du personnel de l'ECN**

Les membres du bureau de l'association et les responsables de l'ECN mandatés par eux sont chargés de l'application du présent règlement.

Tende, le

Nom de l'Usager :

Signature de l'Usager\*

(\* précédée de la mention « Lu et approuvé »)